

Le 30/05/08

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 5 juin 2008 à 20h 30 dans la salle des fêtes

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du Maire
- 2) Délégation du service public d'assainissement collectif
Election des membres de la commission d'ouverture des plis
- 3) Commission travaux
- 4) Communication : Point sur le Bulletin Municipal et le Site internet
- 5) Présentation du budget
- 6) Décision modificative
- 7) Questions diverses

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge du jeudi 5 juin 2008

L'an deux mil huit, le cinq juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard, et Guiot, Adjoint

Mmes Candavoine, Dufeil et Hochet

MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lemarchand, Lépy, Sochon et Tiphagne, conseillers

Absent excusé : M Breiner

Secrétaire de séance : M Dubreuil

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation défense affaire Leroy

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) Informations du Maire

La visite du bourg est maintenue le 14 juin prochain.

La présentation du site internet et la remise des écharpes auront lieu le 28 juin prochain.

Concernant l'incendie de la Mairie, Le Tribunal Administratif a rendu son ordonnance et a nommé l'expert qui a convoqué les différentes parties le 23 juin prochain.

Une réunion de la commission voirie est prévue le jeudi 26 juin prochain à 14h.

La recette du dernier Marché aux Fleurs est de 1 110 €.

Il y avait 112 exposants au dernier vide grenier (petits problèmes d'organisation à revoir pour l'année prochaine).

2) DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Election des membres de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de LE BREUIL-EN-AUGE doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur D. POTTIER.

ELECTION DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes:

Liste 1.
▶ Alain TESTARD
▶ Philippe ELIE
▶ Bernard LEMARCHAND

Il est procédé au scrutin:

Nombre de votants: 14	Suffrages exprimés: 14
Nombre de voix	Liste 1
	14

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante:

Membres titulaires

Monsieur Alain TESTARD
Monsieur Philippe ELIE
Monsieur Bernard LEMARCHAND

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes:

Liste 1.
▶ Catherine HOCHET
▶ Louis BAJARD
▶ Emmanuel DUBREUIL

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants: 14	Suffrages exprimés: 14
	Liste 1
Nombre de voix	14

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante:

Membres suppléants

Madame Catherine HOCHET
Monsieur Louis BAJARD
Monsieur Emmanuel DUBREUIL

3) Commission travaux - Travaux Presbytère

Les travaux du presbytère sont bien avancés. Choix de la couleur des peintures intérieures.

Une chaudière et un chauffe-eau seront installés.

Avenant n° 1 Lot n° 3 - Entreprise Henry

Vu les travaux supplémentaires suite à la découverte de fissures sur le foyer de la cheminée et de sa réfection d'un montant de 2 100.00 € HT,

Vu les travaux supplémentaires de carrelage au sol du RDC de la future mairie d'un montant de 3 177.50 € HT,

Vu les travaux supplémentaires suite à la découverte d'un mur dégradé entre la future cage d'escalier et le futur bureau du maire et la mise en œuvre de mur de parpaings au dessus de la poutre BA du futur bureau du maire d'un montant de 2 840.00 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre et de la Commission Travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'un montant total de 8 117.50 € HT.

Avenant n° 1 Lot n° 4 - Entreprise SVB Construction

Vu les travaux supplémentaires suite à la découverte d'un mur dégradé en colombage entre la future cage d'escalier et le futur logement au premier étage, ce qui implique un traitement supplémentaire

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre et de la Commission Travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'un montant de 2 428.00 € HT.

Sous traitant SVB

Vu le contrat de sous-traitance signé entre la société SVB Construction entrepreneur principal, et la EURL NOUVEL ENVIRONNEMENT HABITAT, domiciliée à Coconville 14270 Percy en Auge,
Vu l'acte de sous-traitance,

Considérant l'application de l'article 6 de la loi du 31 décembre 1975 de sous-traitance en marché public
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide

- d'accepter la EURL NOUVEL ENVIRONNEMENT HABITAT comme sous-traitant de la société SVB Construction entrepreneur principal du lot n° 4,
- d'accepter comme condition de sous-traitance, un paiement direct.

4) Communication : Point sur le Bulletin Municipal et le Site internet

M Dubreuil et M Guiot présente le site internet et la maquette du prochain bulletin municipal.

Le site, internet de la commune est accessible : www.lebreuilenaug.com

5) Présentation du budget

M Testard suite à la réunion de la commission finance présente aux élus le Budget Primitif 2008 voté par l'ancien Conseil Municipal.

6) Décision modificative

Aucune décision modificative n'est à prendre pour le moment

7) Défense affaire Madame Sylvette Leroy

Suite à la requête de madame Sylvette Leroy contre le jugement en date du 29 février 2008 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation du certificat d'urbanisme négatif délivré par Monsieur le Maire pour un terrain situé au lieudit le Nid de Chien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire

- à défendre l'affaire devant la cour administrative d'appel de Nantes,
- à prendre tout moyen pour cette défense,
- à signer tout document afférent à cette affaire.

8) Questions diverses

Pas de question diverse

La séance est levée à 1 heure.